

Les autorités désignées comme N+1 et comme N+2 au sein de la PJJ

Périmètre	Supérieur hiérarchique direct de l'agent évalué	Autorité hiérarchique de l'agent évalué
Administration centrale	La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse	
	Les sous-directeurs	La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse
	Les chefs de bureaux	Les sous-directeurs
	Les chefs de section	Les chefs de bureau
	Les chefs de pôle	Les chefs de section
Services déconcentrés	La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse	
	Les directeurs interrégionaux de la protection judiciaire de la jeunesse	La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse
	Les directeurs territoriaux de la protection judiciaire de la jeunesse	Les directeurs interrégionaux de la protection judiciaire de la jeunesse
	Les directeurs des ressources humaines	
	Les directeurs des missions éducatives	
	Les directeurs de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières	
	Les directeurs des services	Les directeurs territoriaux de la protection judiciaire de la jeunesse
Les responsables d'unités éducatives	Les directeurs des services	
École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)	La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse	
	Le directeur général de l'ENPJJ	La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse
	Le directeur de la formation Le directeur de la recherche Le secrétaire général de l'ENPJJ	Le directeur général de l'ENPJJ
	Les directeurs des pôles territoriaux de la formation	Le directeur de la formation